



VILLE de HOUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2024-DEL-051

OBJET : 3. 3 : Équipement numérique de trois classes élémentaires – installation de trois tableaux numériques interactifs.

L'an deux mil vingt-quatre, le six juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Date de convocation :

29 mai 2024.

Étaient présents :

TÉTART Jean-Marie, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, SAUL Monique, VEILLÉ Christophe, BOURGOGNE Julien, NOYON Lucien, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, COSTEDOAT Anne, BOUCAUT Jean-Baptiste, GANGNEBIEN Jennifer, DAMOTTE Stéphane, GALERNE Emmanuelle, PASQUIER Hugo

Date de publication :

31 mai 2024

Nbre de conseillers en exercice :

22

Étaient absents :

CABARET Gilles (excusé, pouvoir à Mr Jean-Pierre LEHMULLER), GUYOMARD Nathalie (excusée, pouvoir à Mme GANGNEBIEN Jennifer), SERAY Philippe, MORÉNO Ludovic, MANSAT Martine, COSSÉ Delphine, VANHALST Damien (excusé).

Nbre de votants : 17

(15 présents prenant part au vote + 2 pouvoirs)

Secrétaire de séance :

Mme Christine DEBLOIS-CARON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal primitif 2024 de la ville voté le 9 avril 2024,

Vu la circulaire de Monsieur le Préfet des Yvelines du 1^{er} Mars 2024 portant les modalités de l'appel à projet de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2024,

Vu la décision n° 2024-DEC-018 en date du 18 avril 2024 sollicitant auprès de la DETR une subvention de **4 049.40€**, pour l'opération « Equipement numérique des 3 classes élémentaires de l'école »,

Considérant que la commune souhaite poursuivre l'installation de Tableaux Numériques afin que l'ensemble des classes élémentaires bénéficient de ces équipements technologiques dans les 3 nouvelles classes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 17 voix POUR

Article 1 : approuve l'opération « Equipement numérique de 3 classes élémentaires ».

Article 2 : approuve le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montants HT	Soit Par classe	RECETTES	
Equipements	9 186 €	3 062 €	Subvention DETR sollicitée (40 %) :	4 049.40 €
Travaux d'installation sur site	937.50 €	312.50 €	Reste à la charge de la commune :	6 074.10 €
Total :	10 123.50 €	3 374.50 €		10 123.50 €

Article 3 : dit que les crédits sont inscrits en investissement au budget 2024.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Baptiste BOUCAUT



A HOUDAN, le 7 juin 2024

Le Maire,
Jean-Marie TÉTART



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration.
- d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

